

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° 096/19

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 069-246900740-20191217-CC096_19-DE



L'an deux mille dix-neuf

Le dix-sept décembre à dix-huit heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire à Mornant, sous la présidence de Monsieur Thierry BADEL.

Date de convocation : 10 décembre 2019

Nombre de membres :

En exercice 38

Présents 27

Votes 35

PRESENTS :

Thierry BADEL, Gérard GRANGE, Yves GOUGNE, Françoise TRIBOLLET, Pascal FURNION, Frank VALETTE, Gabriel VILLARD, Marie-Noëlle CHARLES, Dominique PEILLON, Anny THIZY, Nathalie GRANJON-PIALAT, Jean-Yves CARADEC, Catherine LAMENA, Pascale CHAPOT, Jocelyne TACCHINI, Cyrille DECOURT, Isabelle BROUILLET, Christèle CROZIER, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Paulette POILANE, Bernard CHATAIN, Sylvie BROYER, Catherine CERRO, Pascal OUTREBON, Isabelle PETIT, Charles JULLIAN

ABSENTS / EXCUSES :

Christian FROMONT, Pierre VERGUIN, Jean-Marc VUILLE

PROCURATIONS :

André MONTET donne procuration à Françoise TRIBOLLET, Grégory ROUSSET donne procuration à Nathalie GRANJON-PIALAT, Renaud PFEFFER donne procuration à Fabien BREUZIN, Loïc BIOT donne procuration à Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL donne procuration à Bernard CHATAIN, Françoise MILLION donne procuration à Frank VALETTE, Marie-Odile BERTHOLLET donne procuration à Cyrille DECOURT, Véronique LACOSTE donne procuration à Catherine CERRO

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Christèle CROZIER

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

**Bilan de concertation
préalable dans le
cadre de la
« Déclaration de
Projet de mise en
compatibilité des PLU
de Mornant, Saint
Laurent d'Agny et
Beauvallon pour le
projet d'extension de
la ZAE des Platières »**

Rapporteur : M. Thierry BADEL, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.103.2 et L103-3,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 en date du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière de Développement Economique,

Vu la délibération n°087/17 du Conseil Communautaire du 28 novembre 2017 relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU des communes de Mornant, Saint Laurent d'Agny et Beauvallon (Chassagny) dans le cadre du projet d'extension de la ZAE des Platières,

Vu la délibération n°105/18 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018 relative à la modification de périmètre du projet d'extension de la ZAE des Platières, à la poursuite de la démarche de concertation préalable, à la sollicitation du Préfet pour l'organisation de l'enquête publique,

Vu la décision de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) n°2019- ARA-KKUPP-1325 en date du 10 avril 2019,

Vu le rapport du Garant en date du 22 octobre 2019,

Vu le bilan de concertation annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Développement Economique » du 3 décembre 2019,

Afin de réaliser l'orientation n° 1 du plan de mandat « permettre le lancement de projets d'envergure, gages de réussite pour l'avenir » définie par le Conseil Communautaire (délibération n° 062/16 du 5 juillet 2016) et contribuer au projet de

territoire (2015-2030), plus particulièrement à la réussite de l'objectif n° 7 « proposer des conditions modernes d'accueil des entreprises et adaptées à nos villages » (enjeu n° 2), il est nécessaire aujourd'hui de poursuivre la procédure de Déclaration de Projet pour permettre l'extension de la ZAE des Platières.

C'est dans ce cadre qu'une phase de concertation préalable (même si celle-ci est facultative au titre du code de l'urbanisme) a été menée du 9 au 27 septembre 2019. La Copamo a en effet décidé de se saisir de son droit d'initiative pour mettre en place une nouvelle phase de concertation et a ainsi sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour la nomination d'un garant et l'organisation de la procédure.

Dans le cadre de la concertation préalable, ont été organisés :

- une réunion publique le 16 septembre 2019,
- une exposition grand public le 25 septembre 2019,
- un temps presse le 27 septembre 2019.

Un dossier de présentation ainsi que sa synthèse ont été rajoutés à l'ensemble des documents mis à disposition du public présentant la déclaration de projet. Le Dossier du Maître d'Ouvrage (DMO) ainsi que sa synthèse comportaient :

- L'historique du projet,
- Les dernières modifications du périmètre du projet et les impacts de celles-ci,
- Les projets d'extension sur les différents secteurs (Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et règlements),
- Le planning des différentes procédures,
- Le rôle de la CNDP et les missions du garant,
- Les moyens mis à disposition des différents publics pour échanger, donner son avis ou contribuer.

Toutes les informations étaient consultables pendant la durée de la concertation préalable aux jours et horaires d'ouverture habituels des mairies concernées et au siège de la Copamo. Les documents étaient également téléchargeables depuis le site internet de la Copamo.

Les habitants comme l'ensemble des acteurs du territoire et personnes intéressées par le projet pouvaient s'exprimer et consigner leurs observations et propositions sur les registres papier mis à disposition dans les mairies et au siège de la Copamo. Deux adresses e-mails étaient également à disposition ainsi que l'adresse courrier du siège de la Copamo pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Éléments de bilan :

L'objet de la concertation a suscité un fort intérêt de la part des exploitants agricoles, des entreprises du territoire et des propriétaires des fonciers concernés (et / ou à proximité du périmètre d'extension), mais peu de la part des habitants.

Les registres déposés dans les trois mairies concernées n'ont fait l'objet d'aucune remarque du public ayant consulté le dossier de présentation du projet. Cela peut s'expliquer par le fait qu'une démarche de concertation était déjà menée depuis le début de l'année 2019.

- Registres de concertation :
 - Registre en mairie de Mornant : aucune observation,
 - Registre en mairie de Saint Laurent d'Agy : aucune observation,
 - Registre en mairie de Beauvallon (Chassagny) : aucune observation,
 - Registre au siège de la Copamo : 5 observations (1 observation défavorable au projet, 3 observations favorables, 1 demande d'explication complémentaire).
- Courriers : Aucun courrier n'a été réceptionné à l'adresse du siège de la Copamo.
- E-mails : Aucun e-mail n'a été réceptionné à l'adresse dédiée (concertation-extensionplatières-cndp@cc-paysmornantais.fr)
- Réunion publique de concertation du 16 septembre : 43 personnes

présentes au total.

- Exposition grand public du 25 septembre : 39 personnes se sont rendues à l'exposition.
- Point presse du 27 septembre : Lors du point presse organisé pour dresser un premier bilan, le garant, des journalistes de l'Essor et du Progrès, ainsi que des élus communautaires étaient présents.

Les observations et propositions recueillies au cours des deux manifestations publiques ainsi que sur les registres ont porté sur les thématiques suivantes :

- Les enjeux économiques du projet et les premiers prospects identifiés,
- Les différentes Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- L'impact du projet sur les exploitations agricoles,
- Les plannings.

L'analyse des observations et propositions a été réalisée suivant les thématiques précitées et est détaillée dans le bilan complet annexé à la présente délibération.

Recommandations du garant de la CNDP :

L'organisation, la mise en œuvre et les moyens de communication ont été analysés par le garant qui recommande :

- d'améliorer la transparence et la qualité de l'information,
- de traiter qualitativement la ZAE existante (au-delà du projet d'extension).

La Copamo a pris en compte ses recommandations et s'engage à :

- être un relais pour informer le public des opérations d'aménagement menées par les opérateurs privés sur les périmètres d'extension,
- publier sur ses supports de communication tous documents sur l'avancement de l'aménagement, la commercialisation des terrains et les différents travaux.
- organiser en lien avec l'aménageur, sur l'année à venir, une réunion d'échanges et de présentation des nouvelles entreprises s'installant sur la ZAE des Platières.

Considérant que les remarques formulées seront prises en compte après la phase d'enquête publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction (CI) « Développement Economique » en date du 3 décembre 2019,

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le
Notifié ou publié
le
Le Président

APPROUVE le bilan de concertation préalable relative à la procédure de déclaration de projet de mise en compatibilité des PLU de Mornant, Saint Laurent d'Agy et Beauvallon pour le projet d'extension de la ZAE des Platières, joint à la présente délibération,

DECIDE de prendre en compte les recommandations du garant et d'en tenir compte pour la continuité du projet,

DECIDE de poursuivre la mise en œuvre du projet,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires et signer tout document relatif à la mise œuvre du projet et la fin de la procédure.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Thierry BADEL

